

Mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psycho-sociaux : la circulaire

Circulaire relative à la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psycho-sociaux.

*Fonctions publiques
informations, spécial DDI,
mars 2014*

Lettre d'information *FPI*, numéro spécial DDI.

Protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la

fonction publique

Protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique (2013).

CHSCT ministériel (13 février 2014)

Compte rendu du CHSCT ministériel du 13 février 2014.

Risques psychosociaux dans la fonction publique : guide méthodologique

Édition 2014 du guide édité par le ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Les nouvelles grilles

indiciaires des catégories B et C (NES)

[GRILLES_INDICIAIRES_B_C_cle85de24](#)

Compte rendu du comité technique action sociale (17 décembre 2013)

Les points traités sont les suivants :

1. Évolution des aides sociales ministérielles
 - aide aux études supérieures ;
 - aide à la garde des enfants de 3 mois à 3 ans ;
 - aide au logement locatif ;
 - aide aux frais d'obsèques ;
 - aide à l'équipement et à l'adaptation du logement des personnes handicapées.
2. La communication
3. Le fonctionnement du réseau social
4. La protection sociale complémentaire
5. Le handicap
6. Questions diverses

Protocole d'accord contractuels de la fonction publique (31 mars 2011)

La CFDT s'engage pour les contractuels.

Après six mois de négociations, la CFDT a signé le protocole d'accord sur la « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels des 3 fonctions publiques ». Ce protocole est l'aboutissement d'un long processus de négociation dans lequel la CFDT s'est fortement impliquée. Il permettra d'aboutir à de réelles améliorations de la situation des agents contractuels :

- en favorisant l'accès à l'emploi titulaire par la création de concours spécifiques ;
- en transformant les CDD en CDI pour les personnes employées de manière discontinue pendant 6 ans ;
- en encadrant mieux les cas de recours au contrat et leurs conditions de renouvellement ;
- en améliorant les droits individuels et collectifs des agents contractuels (formation professionnelle, rémunération, indemnisation chômage, protection sociale complémentaire...).

La CGT, l'Unsa, la CGC, la CFTC, la CGC et FO signent également ce protocole qui concerne des milliers d'agents dans la fonction publique. Seules la FSU et Solidaires ne sont pas signataires.

Rappelons qu'un protocole d'accord n'a pas de valeur juridique immédiate. C'est un engagement du gouvernement de publier les lois, décrets, arrêtés et circulaires pour la mise en œuvre du

protocole. Ce processus prendra sans doute plusieurs mois.

[SPAagri_ACCORD_CONTRACTUELS_2011_version_couleur_cle079776-1](#)

Guide complet des non-titulaires CDD et CDI

Recrutement, rémunération, droits et obligations, discipline, évaluation, temps de travail, congés et autorisations d'absence, protection sociale...

9 mars 2011

[GUIDE_NON_TITULAIRES_JM_cle8f332d](#)

.

Mise à jour du 10 novembre 2016 :

Publication le 7 novembre 2016 par la DGAFP du **Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État**, (préface datée du 20 octobre 2016) :

Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État. Modifications du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État introduites par le décret n° 2014-364 du 21 mars 2014 ainsi que par le décret n° 2014-1318 du 3 novembre 2014. [Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables](#)

[aux agents contractuels de l'État \(PDF – 1,16 Mo\)](#)

Pour lire ce guide directement, voir ci-dessous :

[guide-contractuels-2016](#)